

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 28 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur OZENNE Benoit, Maire de DARGNIES, en suite de convocations en date du 20 juin 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : M. OZENNE Benoit, Mme BIEGANSKI Virginie, M. LOISEAU Dominique, Mme COURQUIN Christine, M. BRAILLY Guy, Mme HANOT Laëtitia, M. RICHARD Frédéric, Mme DOUAY Sophie, M. DUBUC Julien, M. LEPAGE Philippe, Mme MAISON Aurore, M. SEVELIN Emilien, M. MASSON Cyril ;

Absents excusés : Mme MAISON Emelyne qui donne procuration de vote à M. DUBUC Julien, Mme GIFFARD Pascaline qui donne procuration de vote à M. RICHARD Frédéric ;

Secrétaire de séance :

M. BRAILLY Guy est désigné Secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

Passage à la M57

La M57 devient le référentiel de droit commun à partir de 2024.

Dans ce cadre, la collectivité basculera au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de la nomenclature M14 à la nomenclature M57 Développé pour le budget principal.

Les principales nouveautés induites par la M57 sont :

- La nécessité d'une dématérialisation totale des acte budgétaires
- prend acte de l'application du prorata temporis concernant l'amortissement des immobilisations.
- la collectivité ayant moins de 3500 habitants, l'amortissement obligatoire des biens ne concerne que les comptes du chapitre 204.
- Compte 204 (subventions d'équipement versées): maximum de 5 ans pour les biens mobiliers et le matériel, maximum de 30 ans pour les bâtiments et installations
- autorise le maire à effectuer des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012)

Remboursement des frais de déplacement des agents :

Mr le Maire explique que, lorsque les agents communaux ont une mission, un stage, une formation ou un concours de la fonction publique qui implique l'utilisation de leur propre véhicule, la commune se doit de leur rembourser les frais kilométriques occasionnés par ceux-ci, selon les conditions et les modalités du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006

Il précise qu'un agent de la fonction publique peut utiliser son véhicule, sur autorisation de sa hiérarchie, par le biais d'un ordre de mission, quand l'intérêt du service le justifie.

La modalité de remboursement des frais de déplacement se font sur la base de l'indemnités kilométrique dont le montant varie selon le type de véhicule, sa puissance et la distance parcourue.

Montant des indemnités kilométriques pour une automobile en 2023 :

Type de véhicule	Jusqu'à 2000 km	De 2 001 km à 10 000 KM	Après 10 000 Km
5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6 CV et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales :

Monsieur le Maire rappelle que la loi n°2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 a créé une commission de contrôle des listes électorales dans chaque commune, compétente pour exercer un contrôle à posteriori des décisions du maire en matière d'inscription et de radiation.

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, une première commission a été votée délibération n°33/2020 pour une durée de 3 ans.

Il y a lieu de procéder au renouvellement des membres de cette commission.

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au Conseil municipal lors de son dernier renouvellement,

La commission est composée :

- 1- De trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission,
- 2- De deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission,

Titulaires	Suppléants
M. LEPAGE Philippe	Mme MAISON Aurore
M. RICHARD Frédéric	M. DUBUC Julien
Mme DOUAY Sophie	Mme HANOT Laëtitia
M. SEVELIN Emilien	
Mme GIFFARD Pascaline	

Projet Eolien :


Mr le Maire souhaite partager avec les membres du conseil municipal le projet d'un potentiel éolien sur notre commune.


La société EDP Renewables a identifié la possibilité d'installer une éolienne supplémentaire sur le parc existant et sur le territoire de Dargnies.

# LA ZONE D'ETUDE DE DARGNIES

## POTENTIALITE EOLIEN


### Potentialité éolien


 Zone avec potentiel d'une éolienne

 Promising

### Contexte éolien

#### Etat simplifié

 Construit

 Instruction

#### Administratif

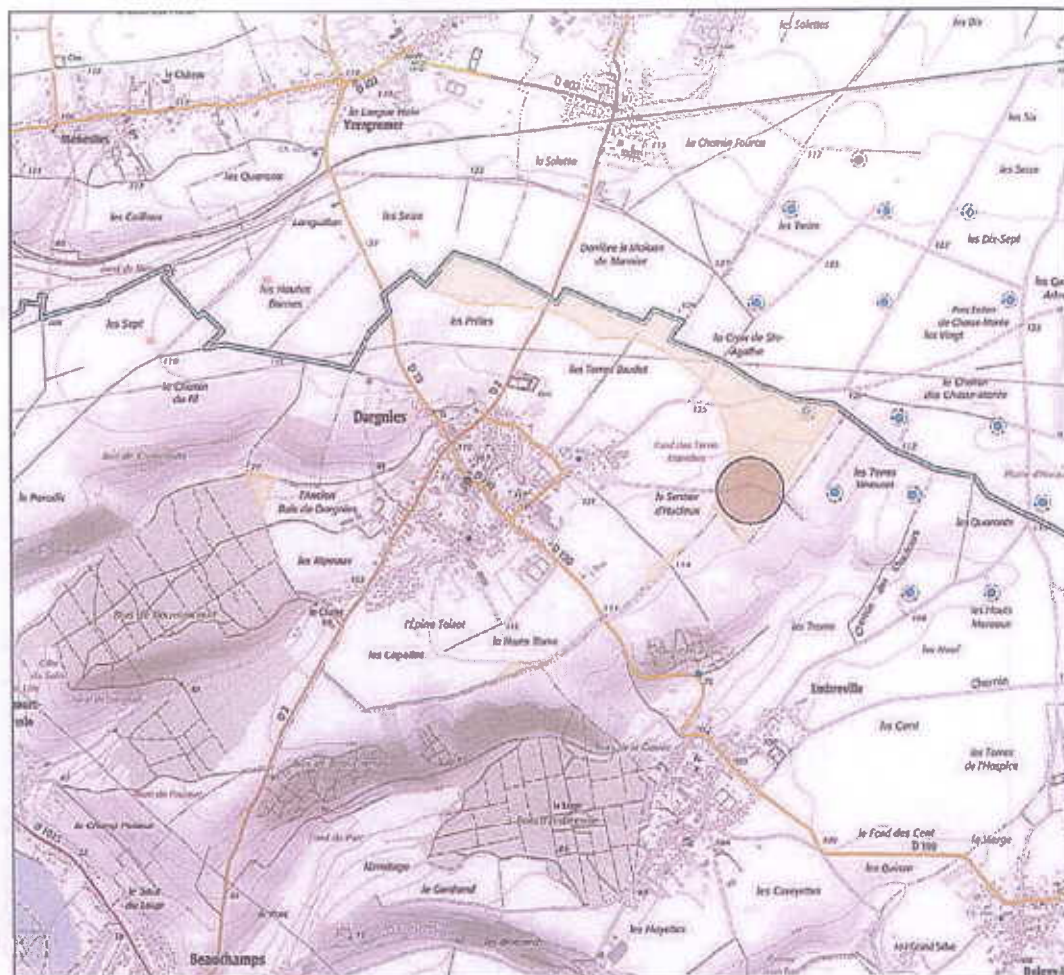
 EPCI



edp

renewables

Source : EDPR, EDPR, IGN, Copyright © 2019  
Esri France - IGN



Avant de lancer les discussions avec les propriétaires et exploitants des terrains concernés et afin d'éviter de travailler inutilement ou avec les risques de procédures trop longues contre le projet, la société souhaite connaître la position de du conseil municipal.

A noter qu'une autre société Energie Team travaille également sur un projet similaire sur la commune d'Embreville.

Après concertation du conseil municipal, il émet un avis favorable sur le projet (11 pour et 4 contre M RICHARD Frédéric avec la procuration de Mme GIFFARD Pascaline, M. BRAILLY Guy et Mme DOUAY Sophie)

### Informations et affaires diverses :

#### Aide d'urgence :

Suite à l'inondation du dimanche 18 juin 2023, plusieurs riverains se sont fait connaître auprès de nos services pour signaler les dégâts constatés sur leur habitation.

La commune a initié la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès du préfet pour l'inondation par ruissellement et coulée de boue associée, qui constitue, à l'égard des victimes de ces sinistres, la décision nécessaire et préalable à l'indemnisation par les sociétés d'assurances de leurs dommages aux biens.

Pendant les expertises des assurances certains administrés se sont vu interdit d'accès à leur lieu d'habitation pendant le temps des travaux nécessaires pour réhabiliter celle-ci.

Malheureusement les assurances ne prennent en charge qu'une semaine pour reloger les sinistrés. Ce qui ne permet pas à nos administrés d'obtenir les devis des artisans pour débloquer l'indemnisation et commencer les travaux.

N'ayant pas de logement de secours de disponible sur notre commune, n'y auprès de la Communauté de Commune des Villes Sœurs, il y a lieu de mettre en place une aide d'urgence pour reloger provisoirement nos administrés.

La commune s'engagera sur les frais d'hébergements (Gîtes, Hôtel, Chambre d'hôte...).

De plus, il est impératif de prévoir des travaux nécessaires (fossés, bassins...) pour éviter cette situation à l'avenir.

M le Maire :

- Informe le conseil des principaux engagements pris depuis la dernière réunion de conseil et des signatures des devis suivants :

- Les écoles ont effectuées 8 sorties en bus soit pour un montant total de 2 535 € TTC
- La Garderie : Mobilier soit 5 791,68 € TTC
- Local batterie fanfare : Réfection toiture entreprise Ternois 17 578,86 € TTC  
Réparation mur entreprise LMP 5 387,40 € TTC
- Chemin de Lille : entreprise STPA 10 043,23 € TTC
- Ecole Paul Lenne : Réfection toiture entreprise Boclet 19 811,03 € TTC
- Salle des fêtes : Rideau de scène entreprise Diruy 4 894,74 € TTC
- Jeux : Table de Ping Pong entreprise Comat et Valco 1 428 € TTC
- Vidéo protection : Contrat de maintenance avec la FDE pour 3 050 € TTC

- Donne lecture du courrier de remerciement de l'aide financière accordée au fonctionnement du SMUR de la Ville d'Eu.

- Informe qu'une réunion est prévue avec les représentants de la banque alimentaire de la Somme, de la solidarité Dargniesienne et de la municipalité, mi-septembre concernant le devenir de l'antenne de Dargnies.

- Informe qu'orange va procéder à la fermeture du réseau cuivre qui sera effectif dès 2027 sur notre commune. Des réunions publiques seront programmées début 2024 avec les élus et un kit de communication sera mis à disposition de la collectivité pour relayer auprès des administrés et les clients de chacun des opérateurs seront informés en parallèle par leur opérateur. Il sera donc nécessaire de migrer sur des offres fibre ou une offre équivalente (Satellite par exemple).

- Donne lecture du Bail ATC France concernant la location du terrain de l'implantation de l'antenne au bout du stade municipal. La durée du bail est de 12 ans, renouvellement tacite, pour un loyer de 1 545,45 € par an avec révision de 1% tous les ans. Ils occuperont 42 m<sup>2</sup> du terrain avec un complément d'emplacement supplémentaire de 10 m<sup>2</sup> pour 130 € net en plus du loyer de base. L'entretien reste à la charge de la société ATC France.

- Fait le point sur l'avancement des travaux de l'aménagement de la RD2 ainsi que de la Garderie.

- Informe qu'une étude de faisabilité a été effectuée par l'architecte Pollet à titre gratuit concernant la réhabilitation des Ateliers techniques. Malheureusement le bâtiment est à démolir et une étude de dépollution du sol est à prévoir. L'estimation du coût de l'opération est prévisionnelle suivant le marché actuel de la manière suivante :

Estimation des travaux : 840 000 € HT

Estimation des études : 119 000 € HT

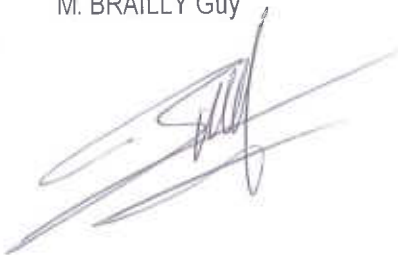
Soit un total d'opération HT de 959 000 € HT

Subventionnable à 80 % du coût Hors Taxe soit un auto financement par la commune estimée à 191 800 € HT

- Donne lecture de la question de Mme HANOT concernant la mise en place de la table de ping pong. Mr le Maire informe que le plan d'implantation globale des jeux doit être créer avant.
- Donne lecture de la question de Mme HANOT et de Mr LEPAGE concernant l'application de la réglementation du stationnement notamment dans la rue Ambroize Croizat et sur le Parking Impasse Jules Verne. Mr le Maire informe qu'une fois les travaux terminés sur la RD2, le Garde Champêtre aura pour mission prioritaire de faire respecter la réglementation en vigueur sur le stationnement.
- Informe de la reconduction du projet du nettoyage bénévolement du cimetière. Les dates retenues sont le 8 juillet et le 9 septembre.
- Par ailleurs, Mme HANOT remonte l'information concernant les nombreuses incivilités rencontré sur l'utilisation du chariot qui sert essentiellement aux transports des fleurs et non à un dépôt de déchets. Mr le Maire informe que nous avons régulièrement des remontés et que nous devons sensibiliser.
- Informe que sur le budget de 2024 des travaux seront à prévoir pour l'église concernant le remplacement de l'horloge et de la tringlerie qui est cassée soit 3 708,97 € TTC, le remplacement du moteurs volée et tintement vétuste 4 520,83 € TTC, la mise en conformité du coffre beffroi et des câbles pour 2 179,93 € TTC et l'installation du plancher de sécurité aux cadrans de 5 940,72 € TTC. Soit un projet de 16 350,45 € TTC.
- Mme BIEGANSKI demande si on ne pourrait pas prévoir un emploi saisonnier cette année. Mr le Maire explique que lors du vote du budget, il a été décidé de ne pas prévoir de crédit.
- Mr RICHARD pose la question concernant l'utilité de reconduire le contrat de balayage avec la Communauté de Commune des Villes Sœurs. Vu l'efficacité relative pour un coût trop élevé, Mr le Maire informe qu'un courrier a déjà été envoyé à la C CVS pour informer que nous ne participerons pas à l'appel d'offre pour 2024.
- Donne lecture de la question de Mme HANOT pour remettre en place les réunions de quartier. Mr le Maire est favorable pour refaire les réunions de quartier en septembre.

La séance est levée à 20h

Le secrétaire de séance  
M. BRAILLY Guy



Le Maire,  
M. OZENNE Benoit

